

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

Le mythe des années 90 d'une guerre se gagnant essentiellement par l'arme aérienne, est caduc. Il répondait à celui du zéro mort et à la peur de l'engagement des forces terrestres. Outre ses missions de protection et de dissuasion, l'armée de l'air répond désormais aux impératifs de la projection hors d'Europe de forces interarmées. Elle assure une puissance de feu précise considérable notamment au profit des forces déployées au sol, y compris en ville.

Cependant, l'expérience afghane montre qu'il est nécessaire d'améliorer ses capacités en matière de permanence de la surveillance, de mobilité tactique et de réactivité, afin de traiter au plus vite les cibles fugaces. Lors de la première guerre du Golfe en 1991, les campagnes contre les SCUD mobiles étaient souvent infructueuses en raison des délais entre l'observation et l'action. Les forces aériennes israéliennes au Liban l'ont réduite à quelques minutes. Dans les opérations de contre-guérilla, les capacités spécifiques aériennes restent cependant insuffisantes. Pour le renseignement, l'armée de l'air donne en revanche une capacité complète et cohérente en matière de recueil d'informations (imagerie optique, infrarouges, radars, satellites avec Hélios, avions pilotés, drones).

L'expression de la puissance reste cependant celle de la projection des forces de réaction immédiate (FRI), soit 1500 hommes et 2300 tonnes de fret transportés à 5500 kilomètres en 72 heures. Or, la capacité globale de transport ne dépasse pas aujourd'hui 40 % de la FRI. L'A400M ne sera mis en service qu'à compter de fin 2009. La capacité de la France à agir, y compris d'une manière préventive, est subordonnée à cette capacité de transport.

Constatons qu'avec un porte-avions mis en visite pour quinze mois en juin 2007, donc ne pouvant projeter ses Rafales, de capacités de transport insuffisantes par voie aérienne malgré les locations d'Antonov, la France est dans l'incapacité de projeter seule, vite et loin des forces conséquentes et puissantes pour les trois années à venir. Les retards dans le financement des équipements de la défense en particulier avant 2002 ont eu une conséquence grave sur la position de la France dans le règlement des crises lointaines. Souhaitons que le prochain chef des armées maintienne l'effort de défense à un niveau réel d'efficacité !

Le président

UN CONSTAT ET DES PROPOSITIONS SUR LE ROLE DE L'ARMEE DE L'AIR ET DES CAPACITES A LUI ACCORDER.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, nos forces armées ont pris l'habitude d'évoluer sous le parapluie d'une supériorité aérienne acquise ou de fait, si bien que l'on a peut-être eu tendance à oublier ce principe simple, découvert à l'occasion de la bataille de Verdun et jamais démenti depuis : « la supériorité aérienne est le préalable à la supériorité sur le terrain dont elle est le gage. »

Ce constat, si évident à formuler, est la conséquence de la singularité de l'action aérienne par rapport aux modes d'action terrestre et maritime. Sans entrer dans de longs développements, disons que l'action aérienne se caractérise par :

- la globalité, soit sa capacité à atteindre tout endroit du champ de bataille à n'importe quel moment ;
- la continuité, soit la nécessité d'entretenir une action continue pour occuper le terrain de la troisième dimension ;
- la thématique, soit la possibilité d'agir sur des endroits disséminés géographiquement mais reliés fonctionnellement en s'appuyant sur l'analyse systémique ;
- enfin la réversibilité, soit la possibilité de ne pas se laisser entraîner dans le cercle vicieux de la violence, par le simple fait de ne pas avoir à déployer des hommes sur le terrain.

Ajoutons que la mise en œuvre de la puissance aérienne repose sur la maîtrise du temps, nécessite la coordination spatiotemporelle d'une grande variété de moyens (donc une organisation et des procédures robustes) et est fortement liée à l'excellence technologique. A ces conditions, l'action aérienne possède une réelle dimension politique. Voyons comment cette dimension politique se manifeste dans la stratégie de la France.

La stratégie de défense de la France s'appuie clairement sur une posture défensive, tout en s'accordant la possibilité d'intervenir à l'extérieur, dans un cadre légal international, c'est-à-dire sous mandat de l'ONU. Cette posture stratégique s'inscrit en outre dans la perspective du développement d'une défense européenne. L'armée de l'air participe activement ainsi aux quatre fonctions stratégiques définies par le Livre Blanc de la Défense, issues logiquement de cette posture.

La protection est directement liée à la posture de défensive stratégique (posture naturelle du dominant sur son territoire), caractérisée par la globalité et la permanence ainsi que par la nécessité de préavis et de réactivité. L'armée de l'air assure la souveraineté de notre espace aérien et spatial, de ses approches, 24 heures sur 24. Elle s'appuie sur un réseau de capteurs redondants et variés qui fournissent le préavis ainsi que sur des procédures et des moyens en alerte apportant la réactivité à cette posture permanente de sûreté. Des patrouilles de chasseurs sont en alerte permanente tout comme des hélicoptères capables d'intercepter des aéronefs évoluant à faible vitesse.

La dissuasion est une posture singulière puisqu'elle a pour objet de renforcer la défensive stratégique en s'appuyant sur un mode d'action violemment offensif. A cet égard, elle est caractérisée par la permanence et la réactivité, mais aussi par la sélection judicieuse des cibles pouvant faire l'objet d'une riposte. L'armée de l'air en fournit une des deux composantes. En plus du SNLE dont le mode d'action est binaire et irréversible, l'armée de l'air apporte au pouvoir politique une capacité de manœuvre dans le champ diplomatique grâce à une gamme nuancée et graduelle de dispositions. Dans le contexte géostratégique actuel, cette force d'intimidation portée par la visibilité, l'aspect démonstratif, la flexibilité et la réversibilité de la composante aéroportée est politiquement fondamentale.

La prévention est cette fonction stratégique amont qui permet de renforcer la posture de défensive stratégique en prévoyant les coups potentiels, et de préparer nos interventions extérieures, ciblées et proportionnées, en détectant l'émergence des crises. L'armée de l'air, en complément du segment spatial, apporte une contribution par une capacité de recueil d'informations en restant à distance de sécurité des foyers potentiels de crise.

La projection constitue le volet offensif de notre stratégie, que ce soit à des fins militaires ou humanitaires. Par sa capacité d'intervenir rapidement à grandes distances du territoire national, que ce soit pour porter secours à des populations en détresse ou pour participer à des actions de projection de puissance, l'armée de l'air possède une dimension réellement politique. Dans le cadre de la coercition, la réversibilité de la violence, possible par le simple fait de pouvoir agir depuis l'extérieur du théâtre sans déployer d'hommes sur le terrain, permet de refuser l'escalade de la violence par le mécanisme de la vengeance réciproque, et donne toute sa force à la gestion politique des crises.

La dimension politique de l'armée de l'air, que l'on a décliné au travers des quatre fonctions stratégiques du Livre Blanc de la Défense, en fait un outil de premier plan au sein de notre dispositif de sécurité.

Dans l'avenir, il s'agira de concilier le nécessaire besoin d'une armée de l'air puissante et efficace avec les contraintes budgétaires. En effet, l'efficacité de l'action aérienne repose sur une

gamme variée de moyens complémentaires qui lui assurent sa cohérence opérationnelle. La solution à cette équation pourrait se trouver dans la mutualisation de certaines composantes en Europe qui permettra de répondre aux besoins de variété des moyens, d'indispensable excellence technologique et de maîtrise des coûts de possession et de maintien en condition opérationnelle. Certaines briques de cet édifice existent déjà : mise en commun des moyens belges et français pour la formation de nos pilotes de chasse ; mutualisation des capacités de transport aérien sous le contrôle de « l'European Airlift Center » ; amélioration de l'interopérabilité et rationalisation des moyens dans tous les domaines (en particulier dans celui délicat de la doctrine et du commandement) grâce au travail de du Groupe Aérien Européen basé en Grande-Bretagne. Aujourd'hui, il faut passer à la vitesse supérieure si l'on veut rester dans la course à l'excellence technologique qui, rappelons-le, est une condition à l'efficacité de l'action aérienne.

Ainsi, l'Europe disposera d'un outil lui permettant de peser diplomatiquement et militairement sur l'échiquier mondial.

Groupe d'étude sur les forces armées

Quelques chiffres : l'armée de l'air en 2007

- 56167 militaires et 8535 civils, soit une baisse de 786 postes en 2007 ; 4200 recrutements par an ;
- Environ 1000 aéronefs de tout type dont 318 avions de chasse, 300 en 2008, grâce au Rafale, avion polyvalent. Le premier escadron est opérationnel depuis juin 2006. Sur les 234 Rafale prévus, 32 appareils auront été livrés en 2007, 202 après...
- La flotte de transport : trois A310, deux A340 en location ; transport tactique, 54 Transall, 14 C130 Hercules, 19 Casa 235 espagnols ; 50 A400M commandés avec des livraisons entre 2009 et 2019.
- Disponibilité globale des aéronefs : 65 % en métropole, contre moins de 50 % il y a quelques années. Il est supérieur à 90 % en OPEX.
- Environ quatre-vingts appareils en opérations, dont une vingtaine d'avions de combat ; 2900 personnels projetés.
- Organisation : les 7 grands commandements, 4 directions et 2 régions aériennes remplacés avant 2008 par 4 commandements dont 3 en province.

Pour tout contact, réactions ou questions : R. Annette
contact@defense-et-republique.fr